

SESSION DES FEMMES

Paysannes invitées à siéger sous la Coupole

Karine Etter

Les femmes de toute la Suisse peuvent s'inscrire pour prendre part à la 2^e Session officielle des femmes au Parlement fédéral, les 29 et 30 octobre. Les paysannes sont appelées à participer.

Cette année 2021 marque le 50^e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes au niveau fédéral. Après une première Session des femmes organisée en 1991, la deuxième édition se tiendra au Parlement les 29 et 30 octobre prochains. Cet événement permettra à 246 femmes, issues de toutes les régions de Suisse, de siéger dans l'hémicycle du Conseil national. Elles pourront débattre ensemble de leurs revendications les plus urgentes pendant deux jours. Les questions relatives à l'égalité seront thématiques dans différents domaines. Au terme de la session, des requêtes concrètes seront présentées au Conseil fédéral et au Parlement.

Ce rassemblement politique féminin est organisé par alliance F (faitière des organisations féminines suisses), l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF), les Femmes protestantes en Suisse (FPS), la faitière des organisations féminines de bienfaisance (SGF), la Ligue suisse des femmes catholiques (LSFC) et la commission fédérale pour les questions féminines (CFQF), en collaboration avec les services parlementaires.

Appel aux paysannes et femmes rurales

Toutes les femmes actuellement en exercice au Gouvernement, au Conseil national, au Conseil des Etats ou dans les parlements cantonaux ont déjà été invitées à participer à la



Cet automne, 246 femmes de toute la Suisse siégeront deux jours au Conseil national pour débattre et formuler des revendications liées à l'égalité hommes-femmes.

Session des femmes. La procédure d'élection pour les sièges restants est démocratique: à partir du 6 avril 2021, les femmes de toute la Suisse peuvent soit s'inscrire en tant que candidates à la Session des femmes, soit s'inscrire en tant qu'électrices (voir les liens à la fin de l'article).

Anne Challandes, présidente de l'USPF, encourage les paysannes et les femmes rurales à s'inscrire aussi sur les listes électorales pour participer à cette deuxième Session des femmes. «Afin d'assurer une représentation effective de notre base et des personnes concernées par des thèmes, il est essentiel que les femmes de l'espace rural, les paysannes, les femmes rurales et les agricultrices se portent candidates en nombre suffisant», explique-t-elle.

Aucune formation, compétence ou engagement préalable particuliers ne sont requis. Il suffit de vouloir participer activement à l'élaboration de solutions pour améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes lors des deux jours de session au Palais fédé-

ral ainsi que lors de deux séances de commission pour les élues qui le souhaitent.

Critères pour être candidates: avoir plus de 16 ans, résider en Suisse (indépendamment de la nationalité ou du statut de résidence) ou être Suissesse vivant à l'étranger. Pour garantir une représentation égalitaire de toutes les langues et régions, les candidates doivent être affectées à une circonscription électorale. Le vote aura lieu entre le 14 et le 31 mai 2021.

Anne Challandes souligne que la procédure est simple tant pour être candidate qu'électrice. Elle invite les femmes du monde agricole et de l'espace rural à s'impliquer: «Une simple inscription permet de voter pour la candidate de son choix, afin de lui donner une chance d'accéder à cette fonction temporaire. Pour chaque élue, ce sera l'occasion de découvrir le Palais fédéral et de siéger dans la salle du Conseil national, ainsi qu'une chance unique de vivre le travail parlementaire de l'intérieur, aux côtés de femmes politiques engagées».

Commission en lien avec l'agriculture

La Session des femmes reflétera le plus fidèlement possible une véritable session parlementaire. En amont de la session, les participantes se réuniront dans une dizaine de commissions (chacune ayant un thème lié à l'égalité) et y élaboreront des motions. Celles-ci seront ensuite traitées au cours de la session.

L'USPF s'occupera de l'organisation d'une commission chargée de traiter le thème spécifique des femmes dans l'agriculture ainsi que la question des conjointes/conjoints d'agriculteurs/d'agricultrices, voire d'indépendant-e-s.

Afin de financer cet événement politique, alliance F lance une campagne de crowdfunding dès aujourd'hui. Un minimum de 30 000 fr. supplémentaires est nécessaire.

SUR LE WEB

<https://fr.alliancef.ch/sessiondesfemmes#participation> > pour s'inscrire comme candidate ou électrice.
www.sessiondesfemmes2021.ch

FRIBOURG

Concentration à Grangeneuve

Le Service cantonal de l'agriculture de Fribourg (Sagri) et l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG) fusionneront en 2022.

Dès le 1^{er} janvier 2022, le Service de l'agriculture et l'Institut agricole de Grangeneuve fusionneront pour ne former qu'une seule entité. Le Conseil d'Etat fribourgeois a approuvé lors de sa dernière séance le principe de rapprochement proposé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). Ce regroupement des forces doit permettre de faire face à l'augmentation des dossiers transversaux et à l'augmentation de la complexité des dossiers, d'améliorer le conseil et d'assurer une représentation plus homogène des intérêts du canton dans les groupes nationaux et intercantonaux. Une réduction du nombre de partenaires dans les dossiers inter-services et interdirectionnels conduira de manière générale à une meilleure efficacité.

La nouvelle entité comptera près de 200 places de travail (équivalent temps plein). Elle sera dirigée par Pascal Toffel, actuel directeur de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (Grangeneuve), qui sera se-

condé par le futur ou la future cheffe de la section «Agriculture» dont le poste sera prochainement mis au concours. Avec l'actuel directeur adjoint chargé de la section «Administration et services généraux» de Grangeneuve, l'Institut sera ainsi doté de deux directeurs adjoints ou directrices adjointes en partage de poste.

Départ de Givisiez

Cette fusion s'inscrit dans le développement du Campus Grangeneuve-Posieux et en particulier dans le projet de concentration de l'ensemble du secteur agriculture et nature sur le site: l'Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima) y est en effet installé depuis novembre 2019 et devrait être rejoint par le Service des forêts et de la nature (SFN) lorsque l'Ecole professionnelle Santé-Social aura quitté ses locaux actuels. Le déménagement du Sagri sur le site de Grangeneuve permettra à l'Etat de renoncer à la location actuelle de ses bureaux à Givisiez.

La mise en œuvre de cette fusion coïncide également avec le départ à la retraite du chef du Sagri, Pascal Krayenbühl à la fin de l'année, après 30 ans au service de l'Etat de Fribourg et des agriculteurs. **SP**

Brève

Neuchâtel demande à Berne la régulation des vins étrangers

Les députés neuchâtelois ont accepté mercredi 31 mars une résolution du Vert Xavier Challandes demandant au Conseil fédéral de réguler les quotas d'importation des vins étrangers. Le texte, qui nécessitait une majorité qualifiée, a été approuvé par 76 oui, 22 abstentions et 11 non. «Aujourd'hui, les vins étrangers représentent une concurrence déloyale, ils arrivent sur nos tables à des prix dérisoires, mais ces produits ne respectent en rien les normes de production en vigueur en Suisse», a expliqué Xavier Challandes. Le député neuchâtelois a ajouté que 1000 hectares de vignes ne seront plus travaillés en Suisse à l'avenir, si l'on ne fait rien pour protéger la production indigène. «Il pourrait ne plus avoir de vignes dans le canton de Neuchâtel, qui en compte 600 hectares actuellement», a-t-il expliqué. La résolution demande que le Conseil fédéral régule les quotas d'importation pour les vins étrangers. Ces quotas seraient fixés en hectolitres par année pour tous les vins qui ne seraient pas produits sur le territoire national. Ils seraient régulés en fonction de la production indigène et de la consommation de l'année. **ATS**

INNOVATION

La 5G au secours du smart farming

Pierre-André Cordonier

Un projet soutenu par Innosuisse rassemble cinq partenaires afin de développer des solutions autonomes pour le traitement des adventices en s'appuyant sur la 5G.

Qui aurait pensé hors du monde rural que l'agriculture apporterait de l'eau au moulin des défenseurs de la 5G en Suisse? Dans le milieu agricole, l'idée n'est pas vraiment une surprise: l'agriculture de précision, ou le smart farming, avec ses relevés cartographiques de plus en plus détaillés, ses drones, ses tracteurs pilotés par GPS, en attendant la généralisation des robots, nécessitent des flux de données

de plus en plus importants, tandis que les besoins croissent également dans les autres secteurs de l'économie. Pas étonnant alors que Sunrise UPC et le Chinois Huawei s'associent à la coopérative Fenaco et à la Haute école spécialisée de la Suisse orientale afin de participer à un projet financé par Innosuisse, l'agence fédérale pour l'encouragement de l'innovation, et piloté par Agroscope.

Les cinq partenaires ont organisé fin mars une présentation en ligne du projet. Celui-ci se concentre sur la maîtrise d'une adventice, le rumex. Lancé en 2020, il est prévu jusqu'en 2023. Le Joint Innovation Center de Sunrise UPC et Huawei, l'espace dédié au smart farming, a été agrandi pour l'occasion.

Un des enjeux techniques est la reconnaissance numérique de la plante dans un champ: Des réseaux neuronaux

et des algorithmes d'apprentissage automatique sont sollicités. Les données photographiques sont capturées sur la parcelle par des drones et transmises en temps réel à un serveur qui se charge de leur analyse afin d'identifier les rumex sur une carte digitale. Le résultat est renvoyé à un robot dont la tâche est de désherber l'adventice plante par plante.

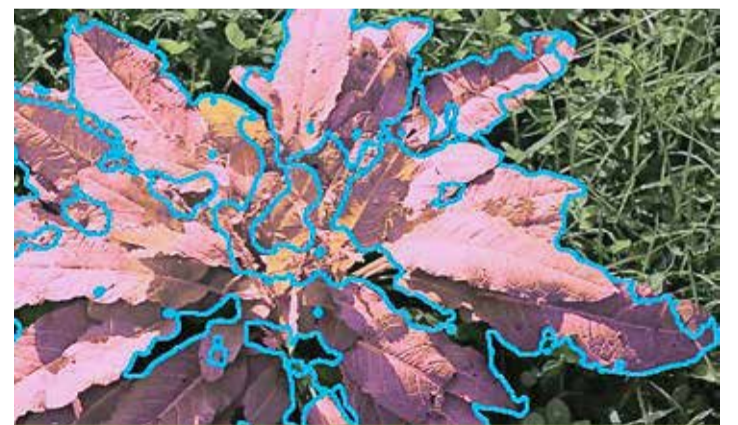
Bonne connectivité

Dans le cadre des essais, le robot est piloté par un tracteur. A l'avenir, il devrait être autonome et travailler en même temps avec ses deux autres partenaires, le drone et le serveur décentralisé. D'où l'énorme flux de données échangées. Selon Thomas Anken, responsable du groupe de recherche Production numérique chez Agroscope, «la transmission, mais aussi le pilotage et la surveillance des appareils auto-

nomes nécessitent une bonne connectivité que seule la 5G est capable d'offrir».

Le principe devrait être étendu à d'autres types de traitement. Il est question d'économiser 90% de produits phytosanitaires, et à terme, en ce qui concerne les adventices, jusqu'à 100% grâce aux traitements à l'eau brûlante. C'est dire si les enjeux sont importants pour l'agriculture. Les cinq partenaires évoquent d'ailleurs l'Initiative parlementaire qui vise à réduire les risques des produits phytosanitaires.

La 5G permettrait également de faire bénéficier de ces innovations les régions les plus reculées de Suisse, souvent mal connectées aux réseaux, ou pas du tout connectées. Citons Haitao Wang, CEO de Huawei Suisse: «La 5G peut répondre de façon optimale aux exigences agricoles. Même les régions les plus reculées de Suisse pour-



La reconnaissance précise de la plante ciblée est un défi de la numérisation et de l'apprentissage automatique.

ront être connectées à une infrastructure de base novatrice. Notre technologie contribue ainsi à la numérisation en Suisse et à une compétitivité accrue dans l'un de ses secteurs des plus traditionnels».

On peut mesurer le chemin parcouru, depuis les premiers traitements automatiques plante par plante en viticulture début 2000, sans transmission de données, sur sol non enherbé et donc sans distinction des types de plantes, jusqu'au développement

des systèmes intégrés actuels dont les prémisses remontent à une dizaine d'années. A noter toutefois, selon une source, l'absence d'étude économique sur la rentabilité à l'heure actuelle de ces techniques nécessitant de gros investissements.

SUR LE WEB

www.fenaco.ch/fr > Actualité et médias > Communiqués de presse > 30 mars 2021. En bas de l'article figure un lien sur une vidéo.